

## Formation pour les opérateurs de l'eau : Plan de Salubrité de l'Eau pour les systèmes d'approvisionnement en eau potable (WSP – *Water Safety Plans*)

**Lieu de la formation :** Institut International de l'Eau et de l'Assainissement (IEA)-  
Office National de l'Eau Potable- **Rabat , Maroc**

**Date:** 3 au 07 Mai 2010

**Co-organisateurs :** ONEP-IEA, Cap-Net, UN-Habitat/Alliance Globale pour les Partenariats entre Opérateurs des Services d'Eau-, Association Africaine des Opérateurs de l'Eau/WOP-Africa et International Water Association

### Qu'est ce qu'un Plan de Salubrité de l'Eau des systèmes d'AEP (WSP)? Pourquoi mettre en place un WSP?

Les opérateurs de service d'eau sont responsables de la qualité de l'eau et des services qu'ils fournissent de leurs usagers. Mettre en place un plan de salubrité de l'eau est la manière la plus efficace de garantir une eau saine pour la consommation domestique, répondant aux normes sanitaires internationales, tout en renforçant l'efficacité de l'exploitation des réseaux.

Grâce au WSP, en adoptant une démarche globale d'évaluation et de gestion des risques depuis la source jusqu'au robinet du consommateur, l'opérateur peut identifier et répondre aux problèmes prioritaires qui affectent le service fourni.

Les objectifs d'un WSP, en protégeant la santé des usagers et en garantissant de bonnes pratiques de desserte en eau, sont de minimiser les sources de contamination dans toutes les étapes du processus de production et de distribution de l'eau potable, au niveau des prises ou de captage, au niveau de la filière de traitement en mettant en place les filières efficaces de traitement et en réduisant les risques de contamination par réactifs et matériaux en contact avec l'eau, ainsi que prévenir les contaminations dans le réseau de distribution, y compris dans les réseaux domestiques.

Quelque soit la complexité, l'état et la taille du système de distribution d'eau, il est possible de mettre en place un WSP.

### Objectifs de la formation

Le but de la formation est de doter les participants du savoir nécessaire pour mener à bien tout le processus de mise en place d'un WSP au sein de leur organisation.

Grâce et au cours de la formation ils seront capables d'identifier la portée et les conditions nécessaires à l'établissement d'un WSP, de mettre en place et gérer l'équipe chargée du pilotage d'un WSP réalisable dans chaque contexte local, sachant que le WSP garantit la sécurité sanitaire des usagers, optimise l'exploitation du réseau et protège l'environnement.

## Résultats et attentes spécifiques de la formation

- Familiarisation des participants avec tous les aspects du WSP, identification et inventaire des principales composantes du WSP que les participants s'engageront à le mettre en place.
- Mise en place des grandes lignes du WSP, et identification des principaux problèmes à venir dans les étapes ultérieures.
- Les participants seront capables de justifier le besoin de la mise en place d'un WSP auprès de la hiérarchie de l'entreprise et de leurs collègues.
- Acquisition de la démarche à suivre pour mettre en place le WSP, au sein de l'organisme auquel appartient le participant, adaptée aux contextes locaux.
- Initiation d'un processus de suivi, de soutien et d'échange entre participants pour faire face aux défis d'application et de développement du WSP.

La formation sera dispensée par des formateurs de haut niveau, ayant une parfaite connaissance des problèmes techniques locaux mais aussi des standards internationaux.

## Une opportunité de lancer des partenariats entre opérateurs de l'eau

Les partenariats entre opérateurs de l'eau sont une des réponses possibles au besoin urgent d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement de manière durable pour les populations pauvres.

Reconnaissant le fait que l'aide d'opérateur à opérateur est plus efficace dans un contexte comparable et que la plupart des échanges entre opérateurs a lieu entre voisins géographiques, le rôle clé de l'Alliance Globale des Partenariats entre Opérateurs de l'Eau est de rapprocher les opérateurs et de leur fournir un soutien pour entreprendre des partenariats non commerciaux (à but non lucratif) dans des domaines variés.

La plate-forme régionale pour l'Afrique (WOP-Africa), au sein de l'Association Africaine de l'Eau, jouera un rôle majeur au niveau régional dans la mise en place de ces partenariats et sera impliquée dans le suivi de la formation.

La formation est une très bonne opportunité pour lancer des partenariats pour les opérateurs qui souhaitent échanger avec leurs pairs et se soutenir mutuellement dans la conception et la mise en place du WSP.

## Qui peut se porter candidat à la formation ?

L'opérateur propose les noms de trois personnes qui constitueront l'équipe de pilotage du WSP. Ces trois candidats doivent être issus des divisions/départements production **et** distribution de l'eau potable, afin que l'équipe au complet puisse représenter l'ensemble du cycle.

Cette session de formation est spécifiquement dédiée aux opérateurs des services d'eau et d'assainissement de l'Afrique francophone. La formation sera dispensée en Français.

En raison de la capacité d'accueil limitée de la formation (9 services d'eau/27 candidats), les opérateurs candidats devront répondre aux critères listés ci-dessous.

## Critères de sélection

1. L'opérateur doit faire preuve d'une volonté manifeste de développer et mettre en place le WSP (lettre de motivation, 1 page max).
2. L'opérateur doit nommer une équipe adéquate, capable de participer efficacement à la formation et de mener à bien la mise en place du WSP (avec le consentement de la hiérarchie).

Seules les candidatures présentant une équipe complète seront examinées. En cas de candidatures équivalentes, l'ordre de réception des candidatures sera pris en compte.

La formation et les frais de logement et de restauration sont pris en charge par les organisateurs. En revanche, **les opérateurs doivent prendre en charge le déplacement de leur équipe et les frais afférents (assurance médicale internationale) jusqu'au lieu de la formation.**

### **Lectures et autres demandes préalables**

Vous devez avoir lu les documents suivants avant de suivre la formation :

- Guidelines for drinking water quality (2004); Chapter 4 Water Safety Plans. World Health Organisations Genève Volume 1 Recommendations.
- Water Safety Plan Manual. WHO, IWA, 2009. *(une version Française devrait être disponible d'ici mai 2010)*

[http://whqlibdoc.who.int/publications/2009/9789241562638\\_eng\\_print.pdf](http://whqlibdoc.who.int/publications/2009/9789241562638_eng_print.pdf)

**Afin de maximiser l'efficacité de la formation, les participants doivent collecter des données spécifiques en préparation du cours :**

- se familiariser avec les infrastructures de prise/captage, de traitement et de distribution d'eau
- être capable de décrire le système d'approvisionnement en eau potable (AEP) depuis la prise jusqu'au robinet du consommateur
- consulter les personnes-clé afin d'identifier les risques encourus par le (les) système(s) actuel d'AEP, ainsi que les mesures existantes visant à les prévenir

### **Comment déposer une candidature?**

**Les opérateurs candidats doivent remplir le formulaire de candidature et le renvoyer avant le 7 avril 2010**

à:

Anne Bousquet, UN-HABITAT, Global WOPs Alliance

**[anne.bousquet@unhabitat.org](mailto:anne.bousquet@unhabitat.org)**

et :

Mahmoud HAFSI, IEA, Office National de l'Eau Potable,

**[mhafsi@onep.org.ma](mailto:mhafsi@onep.org.ma)**

et

Doulaye Koné, WOP-Africa

**[doulaye.kone@wop-africa.org](mailto:doulaye.kone@wop-africa.org)**